

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Syndicat intercommunal des jalles, de Lande à Garonne - 8e programme de travaux - Opération n°8, première tranche - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation - Décision

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2004/0961 du 17 décembre 2004, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de participer financièrement au 8^e programme de travaux (2004-2008) du syndicat intercommunal des jalles, de Lande à Garonne (SIJALAG) à hauteur de 32 % du montant prévisionnel H.T. des travaux.

Pour chaque opération du programme, une convention d'application doit être signée entre le syndicat et la Communauté urbaine de Bordeaux, afin de définir les modalités pratiques de mise en œuvre de la participation communautaire.

La présente délibération a donc pour objet la signature de la convention à intervenir sur ce programme de travaux, concernant la première tranche de l'opération nommée : « Opération n° 8 – Réfection de l'écluse de Grattequina - 1^{ère} tranche de travaux » (cette opération n°8 étant composée au total de deux tranches).

Description de l'opération n°8 :

Construite en 1954, l'écluse de Grattequina nécessite des travaux importants qui concernent les portes à flot (usure des axes, déformation des bâtis) et les clapets. Cet ouvrage constitue le premier obstacle à l'envahissement de la basse vallée par les eaux de la Garonne.

Suite à des actes de vandalisme survenus début avril 2005, seules 5 des 8 pelles de l'écluse de Grattequina ont aujourd'hui une possibilité de manœuvre, mais dans des conditions de sécurité très dégradées.

Dans ce contexte et en raison de l'urgence attachée à cette réfection, le Syndicat a souhaité anticiper une première tranche de travaux en 2005 (l'opération étant initialement programmée en 2008), afin de permettre la remise en état de 8 pelles hydrauliques et leur mise en adéquation avec les nouvelles normes de sécurité (NF EN 1494. - Crics mobiles ou déplaçables et équipements de levage associés).

Dans une deuxième tranche dont la programmation est maintenue en 2008, le syndicat fera procéder au remplacement les 8 portes à flot et des 8 clapets correspondants.

Financement de la première tranche de l'opération

Les travaux de la première tranche de l'opération de réfection de l'écluse de Grattequina ont été chiffrés, en première estimation, à environ 68 500 € H.T., frais de maîtrise d'œuvre compris. Sur la base d'un taux de participation communautaire de 32 % du montant prévisionnel H.T., le montant de notre contribution à ces travaux est fixé à 21 920 €.

Le montant de la participation communautaire telle que définie ci-dessus, correspond à une estimation du coût de l'opération. Par conséquent, toute augmentation de l'enveloppe devra nécessairement faire l'objet d'un accord préalable de la Communauté urbaine de Bordeaux pouvant donner lieu le cas échéant à la passation d'un avenant à la convention annexée à la présente délibération.

Le projet de convention ci-annexé fixe les conditions dans lesquelles la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à cette opération n° 8, première tranche, sera versée.

La dépense sera imputée au budget principal de l'exercice 2005, sur les crédits inscrits Chapitre 65, Article 65755, Fonction 8310, CRB O200, Programme PE03.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer la convention ci-annexée, à intervenir avec le syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne (SIJALAG),
- décider le versement du montant de la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux, à l'opération n°8, première tranche, du 8^{ème} programme du syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne, à hauteur de 21 920 € maximum.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 OCTOBRE 2005

M. JEAN-PIERRE TURON

